

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} MARS 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 22.02.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Secrétaire de séance : MEREAU Philippe

DELIBERATION N° 2

OBJET : DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le vote du budget n'étant pas intervenu avant le 1^{er} janvier 2021, l'exécutif de la commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les investissements, et jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'organe délibérant peut autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget 2020 fait apparaître une ouverture de crédit en investissement de 1 496 035 €
Le remboursement du capital de la dette s'élève à 275 693 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, comme prévu par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider, mandater les crédits d'investissement dans la limite de $1\,496\,035\,€ - 275\,693\,€ = 1\,220\,342\,€ / 4 = 305\,085.50\,€$ arrondis à 305 000 € comme suit :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
2128	Autres agencements et aménagements	1 000.00 €
21311	Hôtel de ville	1 000.00 €
21312	Bâtiments scolaires	5 000.00 €
21316	Équipements du cimetière	125.00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	1 000.00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	500.00 €
21534	Réseaux d'électrification	280 000.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 125.00 €
2184	Mobilier	2 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	8 250.00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	305 000.00 €

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 5 MARS 2021

Pour **LEMAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 1^{ER} MARS 2021

Chantal CORDELIER
Maire

